



Communiqué de presse
Pour diffusion le 27 janvier 2025

Joliette : La CSN dénonce les allers-retours au privé de certains médecins ainsi que des pratiques de compression et de recours au privé en santé

Joliette, lundi 27 janvier 2025 — Une conférence de presse fut tenue par le Conseil Central de Lanaudière — CSN ce matin afin de dénoncer la multiplication des allers-retours au privé pratiqués par les médecins ainsi que certaines pratiques visant à réaliser des compressions budgétaires dans le réseau de la santé.

Une requête d'accès à l'information faite par la centrale syndicale révèle d'ailleurs que la pratique est en hausse au Québec. Dans la région de Lanaudière, l'ophtalmologue Pierre Jeanson, le chirurgien orthopédique Joseph Barbarian Razmig et la pneumologue Candide Tremblay se sont notamment désaffiliés respectivement quatre, trois et deux fois du régime public dans la dernière année. Au total, ce sont douze médecins qui pratiquent des allers-retours entre public et privé dans la région.

« Dans Lanaudière, les difficultés d'accès aux soins sont criantes. Dans ce contexte, la dernière chose dont on a besoin c'est de perdre des médecins pendant qu'ils vont maximiser leur revenu au privé », explique Patricia Rivest, présidente du Conseil central de Lanaudière.

La CSN revendique la fin de ces allers-retours en mettant un terme à l'exode des médecins vers le privé. En ce moment, un simple avis 30 jours avant de pratiquer au privé est requis, rendant les allers-retours d'une grande simplicité.

Dans le cadre d'un plan d'urgence pour régler la crise d'accès au réseau, la CSN réclame aussi à Québec l'imposition d'un moratoire sur l'ouverture des cliniques médicales à but lucratif. Elle demande aussi au gouvernement la garantie selon laquelle les services destinés au public ne seront plus confiés au secteur privé, et ce, afin d'assurer une gestion transparente et centrée sur les besoins de la population plutôt que sur le profit. L'ensemble de ces mesures peut être appliqué dès maintenant et sans délai si le gouvernement s'y décide.

Pour Luce Melançon, vice-présidente régionale de la Fédération de la Santé et des Services sociaux affiliée à la CSN, « les règles du jeu doivent être resserrées afin que les médecins formés à grands frais pour le public puissent œuvrer à l'accessibilité de soins de santé gratuits et de qualité pour tous les citoyens, et ce dans toutes les régions du Québec. »

Pour cette dernière, « il est inadmissible que le gouvernement œuvre à légiférer en faveur d'un accaparement du personnel, soignant ou non soignant, par le privé au détriment du public. »

Par ailleurs, les représentants et représentantes de la CSN ont profité de cette conférence de presse pour dénoncer certaines pratiques de compression budgétaires mises de l'avant par le CISSS de Lanaudière

« La direction du CISSS de Lanaudière ne cesse de nous surprendre par sa créativité à trouver des moyens pour économiser et répondre à l'objectif utopique de Santé Québec de réduire ses coûts de 30 millions dans la région », indique Simon Deschênes, président du STT du CISSS de Lanaudière-CSN.

Au niveau du soutien à domicile, les gestionnaires envoient de plus en plus de travail aux coopératives privées expliquant que ça coûte moins cher. Pour monsieur Deschênes, « Le contrecoup de ces décisions amène la clientèle à se plaindre de plus en plus fréquemment face à la piètre qualité des services qui leur sont offerts par ces coops qui n'ont pas de personnel suffisamment qualifié. »

Ce dernier explique qu'alors que Santé Québec impose un gel d'embauche et de remplacements pour le personnel de bureau et de l'administration, le service des archives de l'hôpital de Joliette vient de signer un contrat de près de 600 000 \$ avec une compagnie de numérisation privée, en justifiant sa décision par l'argument voulant qu'ils n'aient pas suffisamment de personnel pour effectuer ce travail à l'interne.

Notons que récemment, la direction des ressources humaines du CISSS de Lanaudière a lancé un appel d'intérêt aux infirmières, infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires leur proposant de réduire leurs heures de travail en semaine, évoquant une fois de plus ce souci de rigueur budgétaire.

« Si, dans les années 70, le Québec a fait le choix de mettre en place un régime d'assurance maladie universel, accessible et gratuit, c'était dans le but de mettre un terme à l'emprise des compagnies privées qui tiraient profit de la maladie des gens. Aujourd'hui, on est en train de leur servir le buffet sur un plateau d'argent », conclut le président du syndicat.

Depuis plusieurs mois, la CSN se déploie partout au Québec à travers la campagne *Pas de profit sur la maladie*. Par cette opération massive, elle invite les Québécoises et les Québécois à joindre leur voix à la lutte pour un réseau de la santé et des services sociaux vraiment publics.



— 30 —

Renseignements :

Patricia Rivest, présidente du Conseil Central de Lanaudière — CSN

450 559-1190

Patricia.rivest@csn.qc.ca